

Réunion mondiale sur l'éducation 2018

Déclaration de Bruxelles

Nous, Ministres et autres chefs de délégation, ainsi que représentants d'organisations multilatérales, de la société civile, de la profession enseignante, de jeunes et du secteur privé, nous sommes réunis à Bruxelles du 3 à 5 décembre 2018.

Rappelant Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030ⁱ, la Déclaration d'Incheon de 2015, le Cadre d'action Éducation 2030 et puisant dans l'examen des progrès accomplis depuis l'adoption de l'Agenda 2030, les consultations régionales sur l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4) conduites en 2018ⁱⁱ, ainsi que sur les délibérations de la présente Réunion mondiale sur l'éducation, appelons à une action collective renforcée afin de réaliser l'ODD 4, « **Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie** ».

Notant qu'en dépit de quelques progrès obtenus à l'échelle mondiale, **nous ne sommes pas sur la bonne voie pour atteindre les cibles de l'ODD4 d'ici à 2030**, nous avons convenu des messages clés suivants que nous adressons au Forum politique de haut niveau de 2019 et à l'Assemblée générale des Nations Unies :

Messages clés

- Nous réaffirmons le droit à une éducation de qualité inclusive et le rôle fondamental de l'éducation, de la formation, de l'apprentissage tout au long de la vie, de l'enseignement supérieur et de la recherche en tant que facteurs essentiels du développement durable, y compris en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique et son atténuation, et nous appelons à une action collective renforcée sur l'ODD4 au sein de l'Agenda 2030.
- Nous prenons l'engagement d'éliminer l'analphabétisme par l'éducation et la formation formelles et non-formelles.
- Nous prenons l'engagement d'établir et de renforcer des législations, des mesures politiques et des approches stratégiques dans le but de rendre les systèmes d'éducation et de formation plus équitables et inclusifs « afin de ne laisser personne de côté », y compris dans les situations de crises prolongées et d'urgences humanitaires.
- Nous lançons un appel à un engagement en faveur de l'inclusion des migrants, des personnes déplacées et des réfugiés dans nos systèmes d'éducation et de formation et à faciliter la reconnaissance de leurs qualifications, compétences et aptitudes, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.
- Nous nous engageons en faveur d'une éducation et d'une formation de qualité et sensibles au genre, pour réaliser l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles.
- Nous prenons l'engagement de renforcer l'éducation à la citoyenneté mondiale et l'éducation en vue du développement durable afin de promouvoir les valeurs du respect de la vie, de la dignité et de la diversité culturelle, de contribuer à la cohésion sociale, à la démocratie, à la paix et à la justice sociale et d'améliorer de la reddition de comptes pour une éducation vue comme un bien public.



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization



Sustainable
Development
Goals

- Nous nous engageons en faveur de systèmes d'éducation et de formation ouverts, flexibles et réactifs qui soutiennent le développement d'un plus large éventail de connaissances, de compétences et d'aptitudes, depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte, afin de contribuer à des sociétés durables, pacifiques, inclusives et justes, et en faveur du travail décent sur des marchés du travail qui se transforment rapidement.
- Nous appelons à la mise en place d'un développement professionnel initial et continu, pertinent, financé par la dépense publique, et à des processus de recrutement appropriés, des conditions de travail décentes, une autonomie professionnelle et des évolutions de carrière pour les enseignants, les éducateurs, les formateurs et les directeurs d'école.
- Nous appelons à la mobilisation de ressources nationales renforcées et à une coopération, solidarité et aide internationales accrues pour améliorer la qualité de l'éducation, l'équité et l'inclusion, tout en affectant les ressources en priorité aux personnes qui en ont le plus besoin, notamment dans les contextes de crises prolongées.

1. **Nous notons qu'en dépit de quelques progrès obtenus à l'échelle mondiale, nous ne sommes pas sur la bonne voie pour atteindre les cibles de l'ODD4 d'ici à 2030.** Il y a toujours 750 millions de jeunes et d'adultes qui ne sont pas alphabétisés, dont deux tiers sont des femmes, et 262 millions d'enfants et de jeunes ne fréquentent pas l'école. Tout aussi inquiétant, 617 millions, soit 58 % des enfants et des adolescents, pour une grande part scolarisés, ne savent pas lire et faire des opérations mathématiques de base. La moitié des enfants d'âge préscolaire ne participe pas à des programmes éducatifs de la petite enfance, malgré l'importance de ces programmes pour la santé, l'équité et leur apprentissage futur. Il n'y a que la moitié des adolescents et des jeunes qui achève l'école secondaire, seulement 18 % dans les pays à revenu faible – et 1 % des filles les plus pauvres.
2. **Nous réaffirmons la pertinence universelle de l'Agenda 2030 pour le développement durable et le rôle central de l'éducation pour atteindre tous les ODD.** Notant les liens réciproques existant entre l'éducation et les objectifs qui font l'objet de l'examen du Forum politique de haut niveau (HLPF) de 2019, l'Objectif 8 (Travail décent et croissance économique), l'Objectif 10 (Inégalités réduites), l'Objectif 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et l'Objectif 16 (Paix, Justice et Institutions efficaces), sous le thème « Autonomiser les personnes et assurer l'inclusion et l'égalité », **nous appelons le HLPF, l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGA) de septembre 2019 ainsi que les gouvernements à prendre toutes les mesures pour accélérer les progrès de l'ODD4, en tenant compte du fait que l'éducation, à tous les niveaux et dans tous les contextes, est essentielle à la réalisation de l'Agenda 2030.**
3. Prenant note du fait que l'inclusion et l'équité dans et par l'éducation et la formation sont indispensables à la mise en place d'un agenda transformationnel, **nous réaffirmons le droit à une éducation sûre et de qualité et à l'apprentissage tout au long de la vie**, fondé sur les principes de la non-discrimination, de l'égalité des sexes et de l'égalité des chances pour tous. **Nous prenons en outre l'engagement de mettre en place des législations et des politiques stratégiques adaptées au contexte et sensibles à la culture afin de rendre nos systèmes d'éducation et de formation plus équitables et inclusifs pour « ne laisser personne de côté ».** Pour ce faire, tous les enfants et les jeunes doivent avoir accès à l'éducation, au développement et à la protection de la petite enfance de qualité, en bénéficiant d'au moins une année d'éducation préscolaire et 12 années d'un enseignement primaire et secondaire gratuit et financé par la dépense publique, dont au moins neuf années obligatoires. Il convient également d'améliorer l'accès de tous à l'enseignement post-secondaire, y compris à l'enseignement technique et professionnel, à la formation continue et à l'éducation tertiaire, y compris l'université. Une attention particulière sera accordée aux personnes en situation de vulnérabilité, aux personnes en situation de handicap, aux populations autochtones, aux personnes vivant dans des zones rurales éloignées, aux minorités ethniques, aux pauvres, aux femmes et aux filles, aux migrants, aux réfugiés et aux personnes déplacées, que ce soit en raison de conflits ou de catastrophes naturelles.
4. **Nous réaffirmons le fait que l'enseignement est une profession** et que les enseignants, les directeurs d'école, les éducateurs et les formateurs jouent un rôle essentiel dans notre responsabilité collective de préparation des générations futures. Par conséquent, **nous appelons à un soutien et des ressources accrus** pour un développement professionnel initial et continu pertinent, des politiques efficaces et efficientes, des processus de recrutement et de déploiement appropriés, des conditions de travail décentes et des possibilités de partager des pratiques prometteuses, l'autonomie professionnelle et des plans de carrière **pour les enseignants.** Nous appelons également à ce que soient prises des mesures pour prévenir l'attrition des enseignants et assurer une force enseignante motivée, soutenue, hautement compétente, qualifiée, bénéficiant de ressources en nombre suffisant et autonomisée. Nous nous engageons également à valoriser nos enseignants, à rehausser leur statut et améliorer leurs conditions de travail afin de les impliquer, ainsi que leurs organisations et institutions, dans le développement, le suivi et l'évaluation des politiques éducatives.

5. Soulignant le fait que l’alphabétisation, y compris l’alphabétisation fonctionnelle, demeure un défi important, **nous réaffirmons notre engagement envers l’élimination de l’analphabétisme par l’éducation et la formation formelles et non-formelles** et l’assurance d’un accès équitable à l’alphabétisation numérique, ainsi qu’à l’initiation aux médias et à l’information, dans le cadre d’un continuum de niveaux de compétences et dans une perspective d’apprentissage tout au long de la vie.
6. L’éducation a un effet sur les aspirations, les convictions et les attitudes des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que sur leur sentiment d’appartenance aux communautés hôtes. L’investissement dans l’inclusion des migrants et des personnes déplacées dans les systèmes éducatifs aide aussi les communautés d’accueil à mieux comprendre et combattre les stéréotypes et la discrimination et à promouvoir des sociétés cohésives. La reconnaissance des qualifications de l’enseignement supérieur des réfugiés et migrants, par le biais des Conventions régionales de l’UNESCO et d’autres mécanismes tels que le Passeport européen des qualifications des réfugiés, constitue un instrument important pour répondre aux aspirations des individus tout en étant bénéfiques à la fois pour le pays d’accueil et pour le pays d’origine. **Nous reconnaissons la nécessité d’inclure les migrants, les personnes déplacées, les rapatriés, les demandeurs d’asile, les réfugiés et les personnes apatrides dans nos systèmes d’éducation et de formation et de faciliter la reconnaissance de leurs qualifications, compétences et aptitudes**, compte tenu du contexte national, de la législation nationale et des accords internationaux.
7. Les transformations sociales, politiques, environnementales et économiques, ainsi que les innovations technologiques accélérées, ont de profondes implications sur les systèmes d’éducation et de formation. Par conséquent, nous **prenons l’engagement de soutenir les possibilités d’apprentissage tout au long de la vie pour tous afin d’offrir les compétences nécessaires pour le développement personnel, le travail décent et le développement durable, tout en prêtant attention au changement climatique, à l’adaptation et à l’atténuation**. En outre, les institutions éducatives doivent fournir aux enfants, aux jeunes et aux adultes apprenants les compétences leur permettant d’être des citoyens actifs au sein de sociétés démocratiques et durables. Cela inclut des efforts de promotion de l’éducation en vue du développement durable et de modes de vie durables, de la démocratie et des droits de l’homme, de l’égalité des sexes, de l’éducation sexuelle complète adaptée à l’âge, de l’éducation physique et des sports, de l’éducation dans la langue maternelle, de la paix et de la non-violence, de la citoyenneté mondiale et de la participation active, de l’appréciation de la diversité culturelle, du plurilinguisme, du dialogue culturel, de la solidarité et de sociétés plus paisibles, tolérantes et inclusives. Cela exige que l’on s’intéresse à la pédagogie, aux programmes d’enseignement, aux matériels d’enseignement et d’apprentissage, aux évaluations, à la formation initiale et au développement professionnel continu des enseignants, entre autres.
8. **Nous mettons en avant le rôle important de l’enseignement supérieur et de l’enseignement et de la formation techniques et professionnels** fondés sur une collaboration avec toutes les parties prenantes pertinentes **et l’importance des mécanismes régionaux et nationaux de reconnaissance des qualifications de l’enseignement supérieur et professionnel**. Nous reconnaissons aussi l’importance des compétences acquises par l’enseignement et l’apprentissage non formels et informels.
9. Nous réaffirmons le droit des enfants et des jeunes d’apprendre dans un contexte exempt de violence. Un environnement d’apprentissage sûr, exempt de harcèlement et de violence, y compris de violence basée sur le genre, est essentiel pour de meilleurs résultats éducatifs et sociaux. **Nous nous engageons à traiter le problème du harcèlement et de la violence sous toutes les formes dans les institutions d’éducation**.

10. Les attaques perpétrées contre l'éducation et la formation ont un impact dommageable – et peuvent amplifier le décrochage scolaire et l'attrition des enseignants, conduire à la fermeture prolongée des écoles et des universités, abaisser la qualité de l'enseignement et provoquer une détresse physique et psychologique. À cet égard, **nous réaffirmons que l'éducation, ses installations et ses institutions, doivent être protégées des attaques et d'un usage militaire, et nous invitons instamment les parties aux conflits armés à ne pas utiliser les écoles et les universités dans leurs actions militaires.**
11. Nous encourageons l'adhésion aux critères de référence internationaux, à savoir l'affectation d'au moins 4 - 6 % du produit intérieur brut et/ou au moins 15 - 20 % de la dépense publique totale à l'éducation. Nous réitérons la nécessité de garantir une allocation des ressources plus efficace et équitable et la transparence dans la dépense, y compris par le biais législatif. Par conséquent, **nous appelons au renforcement de la mobilisation des ressources nationales** par la réforme fiscale, les mesures de lutte contre la corruption et le suivi des flux financiers illicites ainsi qu'il en été convenu à la Conférence d'Addis-Abeba sur le financement pour le développement. **Nous appelons par ailleurs à augmenter le volume et la prévisibilité de l'aide internationale** pour atteindre le critère de référence de 0,7 % du PNB, avec la participation active des gouvernements, du secteur privé, des organisations et fondations philanthropiques, afin de renforcer l'éducation publique tout en accordant une part accrue de l'aide aux pays ayant les plus grands besoins. Le financement doit prioriser les ressources qui améliorent la qualité de l'éducation et l'impact social de façon équitable et inclusive, en fonction des besoins et des priorités des pays.
12. Reconnaissant que la communauté internationale a adopté le nouveau cadre de suivi qui appelle à une diversification des sources de données sur l'éducation et la formation et l'examen actuel des progrès par le biais des processus nationaux, régionaux et mondiaux convenus, **nous prenons l'engagement de renforcer le suivi de l'inclusion, de l'équité et de la qualité.** Cela inclut l'optimisation des systèmes de gouvernance de l'éducation et l'utilisation des indicateurs existants et l'assurance de données désagrégées plus nombreuses afin de mieux suivre les inégalités fondées sur le genre, l'ethnicité, la langue, le revenu, la situation de handicap, le statut migratoire et la situation géographique. Reconnaissant la valeur et les risques associés aux mégadonnées, **nous insistons sur l'importance de protéger les données personnelles** des apprenants et des enseignants.
13. Nous nous engageons à appuyer une participation significative des jeunes, des étudiants, des enseignants, des chefs d'établissement scolaires et post-secondaires, de leurs organisations représentatives ainsi que des communautés, des parents, de la société civile et des universitaires à tous les niveaux, de la planification au suivi des progrès, pour assurer le droit à une éducation de qualité pour tous. À cet égard, **nous prenons l'engagement de renforcer les capacités des autorités publiques et des parties prenantes, en termes de suivi et d'évaluation de l'équité et de la qualité de leurs propres systèmes d'éducation et de formation, et d'assurer des rapports plus transparents pour plus de transparence publique.**
14. **Nous prenons l'engagement de renforcer les mécanismes de coordination et de mise en œuvre nationaux et régionaux de l'ODD4 et de renforcer la coopération internationale, la solidarité et les partenariats,** en apprenant des expériences des autres et en développant des initiatives conjointes assurant la complémentarité et la synergie de nos efforts pour honorer nos engagements et atteindre nos objectifs et engagements partagés.
15. **Nous réaffirmons que l'éducation est un bien public et une responsabilité publique, un droit humain fondamental, la base essentielle sur laquelle repose l'épanouissement personnel et la réalisation d'autres droits essentiels à la paix et au développement durable.** Il incombe en premier ressort aux gouvernements de permettre l'exercice du droit à l'éducation et de jouer un rôle central en tant que gardiens d'une gestion et d'un financement efficaces, équitables et efficients d'une éducation publique accessible à tous.

16. Les messages et engagements présentés dans la présente Déclaration doivent être intégrés au rapport à soumettre au HLPF de 2019 sous l'égide du Comité directeur ODD-Éducation 2030. À cet égard, nous réaffirmons le rôle de leader de l'UNESCO dans la coordination, la mise en œuvre et le suivi de l'ODD4.

ⁱ Assemblée générale des Nations Unies (Distr. 25 janvier 2018) A/Res/72/222. Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 20 décembre 2017 [sur la base du rapport de la deuxième commission (A/72/420/Add.7)]. L'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/72/222

ⁱⁱ Conférence panafricaine de haut niveau sur l'éducation (Nairobi, 25-27 avril 2018) ; Consultation Asie-Pacifique Éducation 2030 (Bangkok, Thaïlande, 12-14 juillet 2018) ; Conférence ministérielle latino-américaine et caribéenne (Cochabamba, Bolivie, 25-26 juillet 2018) ; Consultation Éducation 2030 en Europe et Amérique du Nord (Strasbourg, 24 octobre 2018) et Consultation régionale arabe (Mer Morte, Jordanie, 4-7 novembre 2018).